

### Sécurité de la vieillesse

à l'étude, soit le bill C-147, intitulé «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse».

Ce projet de loi, monsieur le président, vise principalement à augmenter le taux de base de la pension de sécurité de la vieillesse à un maximum de \$100 par mois.

Nous, du Parti Crédit Social du Canada, avons demandé, à plusieurs reprises, au gouvernement qu'il agisse en ce sens. La réponse qui nous fut donnée depuis de nombreuses années était à l'effet que cette mesure pourrait ruiner le Canada, entraîner l'inflation, etc.

Il est curieux de constater qu'un gouvernement minoritaire a moins peur de l'inflation et de toutes ces sornettes qu'un gouvernement majoritaire, même si ce sont approximativement les mêmes personnes qui le dirige.

Le 4 mai 1970, le gouvernement libéral majoritaire avait voté contre l'augmentation des pensions de sécurité de la vieillesse. Le 21 octobre 1971, nous, du Parti Crédit Social du Canada, avons présenté une motion visant à abaisser l'âge d'admissibilité à 60 ans et à hausser les pensions. Les libéraux ont reconnu, cette fois-là, le bien-fondé de cette motion, mais n'ont pas agi. Ils étaient majoritaires, et je crois que c'était là la principale raison.

Il est bien évident que tous les députés vont voter en faveur de ce projet de loi. Mais je regrette amèrement que le gouvernement n'ait pas jugé bon d'inclure dans ce projet de loi une réforme complète du système actuel dans ce domaine, réforme qui était, d'une certaine façon, signalée dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui aux pages réservées aux avis de motions, conformément au paragraphe (5) de l'article 75 du Règlement.

Monsieur le président, trois députés du Parti Crédit Social du Canada ont demandé au gouvernement de considérer, aujourd'hui, l'augmentation de la pension de \$100 à \$200, la possibilité que toute personne âgée de 60 ans ou plus puisse obtenir la pension de la vieillesse si elle le désirait, la faculté, pour toute personne dont le conjoint a atteint 60 ans, de recevoir automatiquement la pension de \$200 par mois.

Je suis persuadé que d'ici quelques années, ou d'ici quelque temps, si nous, du Parti Crédit Social du Canada continuons à faire des pressions auprès du gouvernement à ce sujet, et si la population est au courant de ce qui se passe ici, nous obtiendrons l'augmentation des pensions de sécurité de la vieillesse et l'âge d'admissibilité sera certainement abaissé à 60 ans. Je regrette beaucoup que le gouvernement y aille à petites doses, tranquillement, tout en essayant de se constituer un petit capital politique chaque fois qu'il fait un pas de tortue en avant dans ce domaine.

Pourquoi attendre, monsieur le président? Les Canadiens de 60 ans ont payé assez de taxes et ont travaillé assez durement pour obtenir ce droit inaliénable.

Actuellement, beaucoup de gens à 60 ans doivent quêter dans les bureaux de bien-être social provinciaux. C'est honteux dans un pays aussi riche que le nôtre.

Pourquoi porter les pensions de vieillesse seulement à \$100? Le Canada est-il si pauvre? Manque-t-on de blé au Canada? Non, monsieur le président, parce que les agriculteurs de l'ouest sont payés pour ne pas produire. Manque-t-on de lait au Canada? Non, car les producteurs qui produisent plus que leur quota de lait sont pénalisés. Manque-t-on de main-d'œuvre? Non, car nos chômeurs sont devenus légion. Manque-t-on de ressources naturelles? Il y en a tellement que le gouvernement croit bon de ne pas subventionner ces richesses, surtout les sociétés qui les exploitent, pour pouvoir maintenir les prix.

[M. Beaudoin.]

Depuis plusieurs années, à tous les niveaux de gouvernement, on cherche des remèdes au chômage et des solutions pour parvenir à une certaine justice distributive. A ce stade de mon exposé, j'aimerais citer un extrait d'un éditorial qui traitait de ce sujet:

Depuis les cinq dernières années, les gouvernements à tous les niveaux, fédéral, provinciaux et municipaux s'évertuent à trouver des remèdes à deux maux qui semblent s'être installés à demeure chez nous: l'inflation et le chômage. Malgré les efforts des autorités, les résultats demeurent fort relatifs, surtout en matière de chômage: il n'est pas déraisonnable d'avancer que la situation ne s'améliore pas parce que les moyens employés sont pour la plupart à fort court terme.

Il y a cependant une suggestion que les gouvernements auraient peut-être avantage à étudier pour parer au chômage, et c'est celle d'établir l'âge de la retraite à 60 ans et d'accorder à cette retraite tous les avantages sociaux actuellement rattachés à la pension à 65 ans, c'est-à-dire la pleine pension de vieillesse, le paiement complet des prestations de la Régie des rentes, et la pension à laquelle le retraité a participé lorsqu'il était au service d'un employeur.

J'en devine déjà qui vont objecter que ce ne sont pas tous les travailleurs qui accepteraient de bon gré de prendre leur retraite à 60 ans parce qu'ils sont encore en mesure de travailler et que leur situation ne leur permet pas d'envisager une baisse de revenu.

A cette sérieuse objection, il faut répondre qu'une éventuelle législation en ce sens pourrait prévoir que la retraite à 60 ans sera facultative et non obligatoire.

Il est évidemment impossible d'entrer dans les particularités qu'une telle loi pourrait contenir, mais il demeure certain que plusieurs emplois pourraient être occupés par de jeunes travailleurs qui n'attendent que l'ouverture pour entrer sur le marché du travail et, d'autre part, ceux qui prendraient volontairement leur retraite à 60 ans pourraient jouir d'une période de repos et de bon temps beaucoup plus longue...

Monsieur le président, à l'instar de l'éditorialiste, je suis d'avis qu'une personne qui est âgée de 60 ans, qui a travaillé dur toute sa vie, et qui le désire, devrait avoir le choix de toucher sa pension de sécurité de la vieillesse afin de quitter son emploi et de se reposer en voyageant, ou encore en bricolant selon son goût afin de jouir des dernières années de vie qu'il lui reste.

Monsieur le président, je crois qu'il ne nous manque rien au Canada ou, plutôt, qu'il ne nous manque qu'un gouvernement qui parviendra un jour à établir une plus grande justice distributive. Je crois que c'est la seule chose qui manque, et j'espère que les gens en auront bientôt soupé de ces gouvernements aux solutions temporaires et inefficaces, de ces gouvernements qui donnent aux petits à petite mesure et qui donnent aux gros à satiété, de ces gouvernements qui font mendier les personnes âgées aux bureaux provinciaux de bien-être social et qui les font quêter à cœur de jour pour obtenir une pitance.

• (2300)

[Traduction]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. D'après une entente officieuse, ce débat ne devait pas se prolonger après 11 heures. Ne pourrions-nous pas convenir maintenant de façon officielle de mettre la motion aux voix à 11 h 15. Je suis prêt à siéger toute la nuit pour adopter ce bill, mais...

**Une voix:** Nous devrions voter avant minuit.

[Français]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, nous respectons toujours l'entente qui a été conclue entre les représentants des quatre partis. Quant à nous, nous désirerions qu'un de nos collègues se fasse entendre cinq minutes. Je sais que l'honorable député de Joliette (M. La